
Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous (MPT) pour la gestion d'un poste d'accueil

Madame, Monsieur,

Pour favoriser le fonctionnement des missions d'accueil de la Maison pour Tous, (MPT) la commune met à disposition de la structure un agent titulaire à raison de 16 heures par semaine.

A l'occasion du départ en retraite de cet agent et partageant le constat des difficultés liées au remplacement d'un agent titulaire dans le cadre d'une mise à disposition, la commune et la MPT se sont entendues pour permettre à cette dernière d'assurer en direct la gestion de ce poste.

En conséquence, il a été décidé de verser à la Maison Pour Tous une subvention exceptionnelle de 6 850 euros correspondant à la rémunération pour six mois charges comprises du poste d'accueil, soit de juillet à décembre 2012.

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT la demande faite par la MPT d'assurer en direct la gestion du poste d'accueil,

CONSIDERANT que cette somme est inscrite dans le budget de la direction des ressources humaines,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de :

- d'attribuer une subvention de 6 850 euros à la Maison Pour Tous pour la gestion d'un poste d'accueil. La dépense est à imputer sur la ligne 422.6/6574/4550
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE